



SOCIETE NATIONALE D'EAU



Avis d'Appel d'Offres Ouvert National
AAO N°28/CME-SNDE/2026

Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres Ouvert National N°27/CME-SNDE/2026, portant sur la fourniture, la mise en place et l'installation de mini stations conteneurisées au niveau des quartiers de DAR NAIM- COUVE - NETEK ET TARHIL EN 02 LOTS :

- LOT N°1 : Dar Naim- Tarhil, 2 unités de capacité $2 \times 150 \text{ m}^3/\text{h}$
- LOT N°2 : Couve – Netek 2 unités de capacité $2 \times 100 \text{ m}^3/\text{h}$ et un **délai d'exécution est de 30 jours pour chaque lot.**

1. Le présent appel d'offres est un Appel d'Offres National Ouvert.
2. Le présent Appel d'Offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la SNDE

Société Nationale d'Eau
Siège de la SNDE

Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA

Ksar, BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31 Secrétariat de la Conseillère Responsable de la Cellule des Marchés, 2ème étage-Aile C E-mail : cellulemarches.snde2020@gmail.com

L'offre du soumissionnaire doit contenir, **sous peine de rejet**, l'originale de la preuve de l'achat en son nom du DAONO. Le règlement du montant, soit de 10.000 MRU (dix Mille Ouguiya), non remboursable se fera par chèque bancaire certifié, établi au profit de la SNDE, ou par virement à travers le compte N° 2000022001 ouvert dans les livres de la Banque Populaire de Mauritanie au nom de la SNDE.

Par le présent acte, la SNDE confie à l'entrepreneur qui l'accepte, l'exécution des travaux détaillés dans le CPT conformément aux règles de l'art et aux conditions administratives et financières ci-dessous.

1) Documents constitutifs du DAO

Le présent DAO est composé des documents suivants :

- **Partie 1** : La présente Procédure du Dossier d'Appel d'Offres
- **Partie 2** : Formulaire de soumission
- **Partie 3** : Devis quantitatifs et estimatifs et le bordereau des prix
- **Partie 4** : Cahier des Perceptions Techniques des fournitures
- **Partie 5** : Projet de Marché.

En cas de contradiction entre une ou plusieurs indications de ladite lettre et une ou plusieurs indications du présent dossier de consultation, ces dernières prévalent.

2) Soumission

Le Soumissionnaire soumettra sa lettre de soumission et les Devis Quantitatifs en remplissant les formulaires fournis, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format de remplacement ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

Les prix proposés par les Soumissionnaires doivent être des prix **HDD + TVA 5%**, conformément aux indications de la Partie 3.

Les prix proposés par les Soumissionnaires :

- Ne doivent pas comprendre des **droits et taxes de douane** ;
- Doivent prendre en compte une TVA de 5% sachant que cette TVA sera précomptée par la SNDE lors du paiement des factures au fournisseur et reversée au Trésor au nom dudit fournisseur (celui-ci pourra demander à la SNDE une copie du ou des reçus de versement).

3) Monnaie de l'offre

Les Soumissionnaires installés en Mauritanie sont tenus de libeller leurs prix en Ouguiya (MRU). Les Soumissionnaires étrangers sont autorisés à libeller leurs prix en une ou plusieurs monnaies convertibles sans dépasser trois (3) monnaies étrangères.

4) Garantie d'offre

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 1% du montant de la soumission. Cette caution devra être délivrée par un organisme bancaire agréé et établi en Mauritanie dans la monnaie de la soumission. La présente caution devra demeurer valide pendant une durée de **30 jours**, à compter de la date limite de la validité des offres ;

Toute offre non accompagnée d'une garantie d'offre conforme pour l'essentiel au modèle présenté en

Annexe sera écartée par la SNDE comme étant non conforme.

La garantie d'offre d'un groupement d'entreprises doit être au nom du groupement qui a soumis l'offre. Les garanties d'offre des soumissionnaires non retenus leur seront restituées le plus rapidement possible après que le Soumissionnaire retenu aura signé le Marché et fourni la garantie de bonne exécution.

La Garantie d'offre du Soumissionnaire retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, contre remise de la Garantie de bonne exécution requise.

5) Présentation des offres

L'offre doit comprendre ce qui suit :

- a) Une offre technique comprenant notamment :
 - (i) La caution de soumission
 - (ii) Une copie du Registre de commerce.
 - (iii) Attestation des impôts
 - (iv) Attestation de la CNSS
 - (v) Attestation de non-faillite (pour les étrangers)

[Signature]

27

- b) Une offre financière comprenant :
- (i) La Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Partie 2 ;
 - (ii) Le bordereau de prix unitaires, le devis quantitatif et estimatif
 - (iii) Une copie du projet de Marché portant le paraphe du Soumissionnaire sur toutes ses pages ; ce paraphe suppose que le soumissionnaire a bien lu le projet de Marché et qu'il n'a aucune réserve sur toutes ses dispositions. Les soumissionnaires présenteront les prix de leurs offres conformément aux indications de la Partie 3 et en tenant compte de ce qui suit

- Les marchés de la SNDE ne sont pas soumis aux droits et taxes de douane ;
- Les marchés de la SNDE sont soumis à une TVA de 5% ;
- Le titulaire d'un marché signé avec la SNDE est soumis à la fiscalité directe prévue par la réglementation fiscale en vigueur en Mauritanie.

➤ L'offre doit être fournie en un exemplaire original et deux copies reliées.

Sous peine de rejet de l'offre, l'offre technique et l'offre financière doivent être contenues dans une enveloppe **fermée** sur laquelle doit être inscrit ce qui suit :

Monsieur le Président de la Commission des Marchés d'Exploitation de la Société Nationale D'Eau

« Offre portant sur la fourniture, la mise en place et l'installation de mini stations conteneurisées au niveau des quartiers de DAR NAIM- COUVE - NETEK ET TARHIL EN 02 LOTS :

- LOT N°1 : Dar Naim- Tarhil, 2 unités de capacité $2 \times 150 \text{ m}^3/\text{h}$.
- LOT N°2 : Couve – Netek 2 unités de capacité $2 \times 100 \text{ m}^3/\text{h}$ ».

Société Nationale d'Eau
Siège de la SNDE

Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA

Ksar, BP 796 NOUAKCHOTT - MAURITANIE Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31 Secrétariat de la Conseillère Responsable de la Cellule des Marchés, 2ème étage-Aile C E-mail : cellulemarches.snde2020@gmail.com

6) Date limite de réception des offres

Le pli fermé contenant l'offre technique et l'offre financière doit être reçu au plus tard **Le Jeudi 04/06/2026 à 15H30 mn heures, heure locale** à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7) Ouverture des offres :

Les plis fermés contenant les offres techniques et les offres financières seront ouverts en séance publique de la Commission **des Marchés d'Exploitation de la Société Nationale D'Eau** tard **Le Jeudi 04/06/2026 à 15H30 mn heures, heure locale** en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent, à l'adresse suivante :

Société Nationale d'Eau Sièège de la SNDE

Avenue Ahmed Salem Ould GHADDA Ksar BP 796

NOUAKCHOTT - MAURITANIE,

Tél : + (222) 45 24 16 03 + (222) 45 24 14 56, Fax : + (222) 45 25 23 31

Salle des réunions, 3^{ème} étage-Aile C

8) Procédures d'évaluation des offres :

L'évaluation des offres sera effectuée comme suit :

 27

Etape 1 : Evaluation de la conformité de l'offre technique

La sous-commission d'évaluation procédera à l'évaluation de la conformité de l'offre technique sur la base de ce qui suit :

- a) Vérification l'exhaustivité de l'offre et que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncés à l'article 6 ci-dessus.
- b) Vérification de la conformité de l'offre technique aux dispositions figurant dans les Parties 3,4 et 5 du présent dossier de Consultation notamment :
 - La conformité des fournitures et des travaux proposés aux spécifications exigées.
 - La conformité du calendrier d'exécution ;

Les soumissionnaires dont les offres techniques sont jugées non conformes pour l'essentiel seront écartés à l'étape.

Etape 2 : Evaluation des offres financières

La sous-commission d'évaluation n'évaluera que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes pour l'essentiel.

L'évaluation financière sera effectuée suivant l'ordre chronologique qui suit :

- i) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point (b) de l'article 6 ci-dessus.
- ii) La sous-commission d'évaluation rectifiera les erreurs arithmétiques comme suit :
 - a) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités correspondantes, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;
 - b) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous-totaux fera foi et le total sera corrigé ;
 - c) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi. Les offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) seront converties, pour les besoins de l'évaluation, en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours vendeur défini par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.
 - d) Pour l'évaluation des ajustements liés aux omissions jugées mineures, les règles suivantes seront appliquées conformément à l'ordre qui suit :
 - si le Soumissionnaire a chiffré lui-même le prix de l'omission mineure, son prix lui sera appliqué ;
 - si le Soumissionnaire n'a pas chiffré l'omission de manière séparée mais ses concurrents l'ont chiffrée, la moyenne des prix proposés par ses concurrents lui sera appliquée ;
 - dans le cas où le Soumissionnaire n'a pas chiffré l'omission de manière séparée et ses concurrents ne l'ont pas chiffrée également de manière séparée, l'estimation de l'omission sera effectuée de manière objective sur la base des prix du marché.

Le rajout du prix de cette omission sera effectué uniquement pour les besoins de l'évaluation. Elle ne sera pas incluse dans le marché et le Soumissionnaire n'aura pas à la réaliser.

Etape 3 : Vérification de la qualification du Soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme techniquement pour l'essentiel et évaluée la moins disante sur la base de ce qui suit :

Si le titulaire de l'offre évaluée la moins disante n'est pas qualifié, celui-ci sera écarté et la qualification sera vérifiée pour le Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la deuxième moins disante (et ainsi de suite).

Signature

27

9) Attribution du Marché :

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme aux spécifications techniques, évaluée la moins disante parmi les soumissionnaires jugés qualifiés.

Le montant du marché sera égal au montant proposé dans la Lettre de soumission auquel les corrections des erreurs arithmétiques éventuelles ont été appliquées.

Tout Soumissionnaire qui n'acceptera pas les corrections des erreurs arithmétiques sera écarté et sa garantie d'offre sera mobilisée par la SNDE.

10) Signature du Marché

Le marché sera signé sur la base du projet de marché figurant dans la **Partie 5** (après avoir inséré les informations manquantes fournies par l'attributaire du marché).

Aucune négociation du marché ne sera effectuée.

11) Notification du marché

Une fois signé par les deux parties, le marché sera notifié par la SNDE à son attributaire dans les délais les plus courts.

13) Résiliation : En cas de résiliation du marché décidée ou prononcée en application de la réglementation en vigueur.

14) La SNDE se réserve le droit de ne pas donner de suite ou de ne donner qu'une suite partielle au présent dossier d'appel d'offres.

LA DIRECTRICE GENERALE-ADJOINTE

FATMA MICHEL

